296 rue des
Genévriers, Prévost,
Québec, J0R 1T0

CODE D'ÉTIQUE ET DE CONDUITE

TABLE DES MATIÈRES

Le principe de l'esprit sportif…….3

Code d'éthique des administrateurs……4

Code d'éthique de l'Arbitre……5

Code d'éthique et de conduite de l'entraîneur/éducateur…….……6

Obligation du joueur/de la joueuse……...7

Les entraînements……...7

La préparation d'avant-match et les tournois……..7

Le comportement et l'attitude du joueur……...8

Obligation du parent ou (tuteur)……9

Sanctions……10

Plaintes……11

Formulaires……12 et 13

Le principe de l’esprit sportif est :

- D’abord et avant tout un code d’honneur à respecter;
- Observer strictement tous les règlements et ne jamais chercher à enfreindre délibérément un de ceux-ci;
- Respecter les officiels et les arbitres. La présence d’officiels et d’arbitres est essentielle à la tenue de toute compétition. L’arbitre a un rôle difficile et ingrat à jouer, il mérite entièrement le respect de tous;
- Accepter et respecter toutes les décisions de l’arbitre;
- Reconnaître dignement l’adversaire dans la défaite;
- Accepter la victoire avec modestie et ne jamais ridiculiser l’adversaire;
- Savoir reconnaître les bons coups et les bonnes performances de l’adversaire;
- Compter uniquement sur son talent et ses habiletés pour obtenir la victoire. Refuser de gagner par des moyens illégaux et par la tricherie;
- Garder sa dignité en toute circonstance et démontrer que l’on a la maîtrise de soi. Refuser que la violence physique ou verbale prenne le dessus sur soi. Donner le bon exemple en tout temps;
- Garder un langage adéquat en tout temps.

Code d'éthique des administrateurs

- Les pouvoirs de gestion et d'administration dont disposent les administrateurs en vertu de la Loi sur les compagnies sont accordés au conseil d'administration dans son ensemble et non aux administrateurs de façon individuelle. Les administrateurs n'ont, comme individu, aucun pouvoir de lier l'Organisme (FC Boréal, FCB) à moins d'y avoir été expressément autorisés par le conseil d'administration (CA).
- Les administrateurs doivent, en tout temps et en toutes circonstances, exercer leurs fonctions (Rôle et Responsabilités) dans les meilleurs intérêts du FC Boréal dans son ensemble et encore moins en fonction de leurs intérêts personnels.
- Conformément aux dispositions du Code civil du Québec, les administrateurs du FC Boréal doivent :
  - ✓ Respecter les obligations que la loi, les lettres patentes et les règlements généraux de l'Organisme leur imposent et exercer leurs fonctions dans les limites des pouvoirs qui leur sont confiés;
  - ✓ Agir avec prudence et diligence, honnêteté et loyauté et en toute bonne foi;
  - ✓ Éviter de confondre les biens de l'Organisme avec leurs biens propres;
  - ✓ Éviter de se placer en situation de conflit entre leurs intérêts personnels et ceux de l'Organisme;
  - ✓ Se conformer aux formalités prévues à ce Code en matière de dénonciation de conflits d'intérêts.
- Les administrateurs du FC Boréal doivent, en tous lieux et en toutes circonstances, se montrer dignes de la confiance qui a été placée en eux par les membres de l'Organisme et ils doivent agir avec honneur, intégrité et dignité.
- Les membres du CA acceptent d'exercer leurs fonctions dans le respect de la règle de la majorité. Ils doivent en conséquence, lorsqu'une résolution est adoptée par le conseil, faire preuve de solidarité et de loyauté, se rallier et respecter la décision prise et s'abstenir d'émettre publiquement par la suite des opinions et de poser des gestes ou des actes contraires à cette décision.
- Les membres du CA doivent faire preuve de discrétion et s'abstenir de critiquer en public les décisions prises; ils doivent également s'abstenir de rapporter en public le contenu des discussions qui ont eu lieu lors des délibérations de ce dernier.
- Les membres du CA ne peuvent, dans l'exercice de leurs fonctions, se livrer à des activités politiques de nature partisane. Ils ne peuvent en conséquence en invoquant leur titre de dirigeant ou d'administrateur de l'Organisme, prendre parti en public en faveur d'une formation politique.
- Les membres du CA doivent être en mesure de réaliser les mandats qui leur sont confiés. Ils doivent évaluer, avant d'accepter des mandats, s'ils auront la disponibilité et la capacité de les réaliser efficacement et dans les délais prescrits.
- Les membres du CA doivent se faire un point d'honneur d'assister à toutes les réunions du conseil d'administration.

- Les membres du CA doivent prendre les moyens appropriés afin de prendre connaissance à l'avance des documents qui leur sont transmis en préparation des assemblées du conseil d'administration.

Code d'éthique de l'Arbitre

- L'uniforme de l'arbitre doit être propre et l'arbitre doit le porter avec fierté. L'arbitre et les arbitres assistants doivent en autant que possible porter la même couleur d'uniforme afin de démontrer qu'ils font partis de la même équipe.
- Le port d'un maillot, d'un short, de soulier et de bas de couleur jaune ou de toute autre couleur, correspondant aux standards internationaux, ainsi que la l'écusson de la Fédération québécoise de soccer est obligatoire. Il est défendu de porter une casquette, lunettes de soleil et pantalon long.
- L'arbitre doit intervenir avec calme et sérénité, en démontrant le respect vis-à-vis les joueurs, entraîneurs et tout officiel présent sur le terrain. En aucun temps, il ne s'adressera à la foule.
- L'arbitre aura l'honnêteté d'aller au bout de ses convictions. Il sera honnête et intègre dans ses décisions. La sécurité des joueurs sera la première préoccupation de l'arbitre.
- L'arbitre ne doit pas être la cause de gestes de violence ou de brutalité, mais il doit réagir objectivement et avec froideur aux gestes qui peuvent être posés par les joueurs, les entraîneurs et les spectateurs.
- L'arbitre connaîtra les Lois du jeu et les règlements de compétition. Il comprendra l'esprit de la loi afin de mettre obstacle à toute forme de tricherie. L'arbitre s'engage à ne pas vendre, consommer, être en possession ou être sous l'effet de substances illégales. **** Aucun avertissement : renvoie immédiat.*** L'arbitre est tenu de se présenter sur le terrain 30 minutes avant le début du match. Il devient responsable à compter de son arrivée et doit intervenir, en tant qu'arbitre, à partir du moment où il est arrivé au terrain, pour toute situation qui requiert sa compétence soit pour le match qu'il arbitrera ou encore tout autre match qui se déroule sur le terrain.
- Lorsqu'un arbitre se présente en retard au terrain et que le match qu'il devait arbitrer est déjà commencé, il devra prendre la position restante, s'il y en a une. *L'arbitre qui arrive en retard pourra recevoir une réprimande qui sera notée à son dossier.*
- Toute absence à un match assigné, entraîne une amende au prix du salaire pour ce match et sera notée dans le dossier de l'arbitre;

- *1e match : note au dossier + amende ○*
- *2e match : note au dossier + amende + suspension d'une semaine*
- *3e match : note au dossier+ amende + suspension de deux semaines.*
- *4e match : renvoie.*

- Un arbitre a le droit de refuser 3x un match pendant la période de « grâce ». Si cette période est terminée, il devra lui-même se trouver un remplaçant. Advenant le cas où c'est l'assignataire qui doit trouver un remplaçant, après cette période, une amende de 5$ (soccer à 7) 10$ (soccer à 9 et 11) pour chaque match vous sera émise, et ce à partir du 2e remplacement. .

Code d'éthique et de conduite de l'entraîneur/éducateur

L'entraîneur/éducateur doit avant tout être conscient de l'importance de son rôle et de la grande influence qu'il a sur les joueurs et sur son entourage. Il doit assumer une mission d'éducation et de formation physique, morale et sociale auprès des joueurs et se montrer digne de cette responsabilité. Il doit s'attacher davantage au bien-être et aux intérêts de ses joueurs qu'à leur fiche de victoires et de défaites. Il ne doit pas considérer le sport et le soccer comme une fin en soi, mais comme un outil d'éducation. Afin d'accomplir sa tâche avec succès,
l'entraineur/éducateur doit:

- Respecter son pouvoir d''éducateur en préservant l'intégrité physique et mentale des athlètes;
- Connaître et respecter les règles écrites et non écrites du soccer et les défendre en tout temps;
- Utiliser un langage précis sans injure ni expression vulgaire, proscrire toute forme d''intimidation;
- Respecter les décisions des arbitres, appuyer ces derniers en tout temps et exiger un comportement similaire de ses joueurs;
- Sensibiliser ses joueurs à l'esprit sportif, encourager et récompenser de tels comportements;
- Considérer que la victoire, comme la défaite, fait partie du plaisir de jouer au soccer et véhiculer cette notion auprès de ses joueurs;
- Se rappeler que le joueur moins talentueux mérite et a besoin de jouer pour s'améliorer, considérer que le développement du jeune prime sur la victoire;
- Refuser de gagner par des moyens illégaux, déloyaux, malhonnêtes ou par la tricherie;
- Respecter les entraîneurs, les joueurs et les supporteurs des autres équipes et exiger un comportement identique de ses joueurs.

- S’assurer que l’équipement et les installations sportives respectent le niveau de développement des athlètes et les principes de sécurité;
- Avoir des exigences raisonnables envers ses joueurs relativement à l’énergie et au temps demandés pour l’entraînement, la compétition et les autres activités;
- Toujours se rappeler que l’objectif du soccer n’est pas de faire mal à l’adversaire ou de tenter de le blesser par des méthodes permises ou défendues; Porter fièrement les couleurs du Club;

Obligation du joueur/de la joueuse:

Les entraînements : L’entraînement est l’élément le plus important dans le développement du joueur de soccer. Afin d’être prêt et disposé à jouer pour son équipe, le joueur se doit de participer aux entraînements. À cet effet, le joueur s’engage à:

- Aviser à l’avance l’entraîneur en cas d’absence à l’entraînement;
- Être présent au terrain, prêt et disposé à s’entraîner, au moins 15 minutes avant le début de l’entraînement;
- Promouvoir et appliquer les valeurs fondamentales du Club : s’amuser, apprendre, se dépasser et faire preuve de respect;
- Être correctement vêtu pour l’entraînement (t-shirt de pratique, short, bas, protège-tibias, souliers de soccer, vêtements adéquats selon la température) et muni d’une bouteille d’eau;
- Avoir un ballon identifié à son nom et des lunettes de protection au besoin;
- Une absence non motivée à un entraînement peut mener à une réduction du temps de jeu dans les matchs. (VALIDE U13 ET PLUS)

La préparation d’avant-match et les tournois : L’un des principaux objectifs d’une saison est la performance de l’équipe en situation de match. Il est primordial pour une équipe de bénéficier d’une bonne préparation d’avant-match. À cet effet, le joueur s’engage à :

- Aviser à l’avance l’entraîneur en cas d’absence à un match afin que celui-ci puisse modifier son alignement et ses stratégies de match en conséquence;
- Être présent au terrain avant le début du match à l’heure demandée par l’entraîneur;

- Promouvoir et appliquer les valeurs fondamentales du Club : s'amuser, apprendre, se dépasser et faire preuve de respect;
- Être correctement vêtu pour le match (maillot, short, bas, protège-tibias, souliers de soccer, vêtements adéquats selon la température) et muni d'une bouteille d'eau;
- Avoir un ballon identifié à son nom et des lunettes de protection au besoin;
- Être prêt à respecter les consignes liées à l'échauffement, à l'activation, au retour au calme après le match et au couvre-feu;
- Avoir une bonne alimentation avant et après la compétition et à bien s'hydrater.

Le temps de jeu lors des matchs est à la discrétion de l'entraîneur et dépend des facteurs suivants : effort, assiduité, performance à l'entraînement, condition physique, discipline, attitude. Tout étant égal, par ailleurs, le joueur a le droit de se voir offrir un temps de jeu équitable et des chances égales de se faire valoir. (VALIDE U13 ET PLUS)

Le comportement et l'attitude du joueur : La manière d'être et d'agir du joueur est déterminante et en dira long sur sa volonté réelle d'apprendre et de progresser au sein de l'équipe. À cet effet, le joueur s'engage à :

- Démontrer son respect, son appui et son appréciation envers les entraîneurs, les coéquipiers, l'adversaire, les arbitres, le Club et les installations;
- Promouvoir l'importance et la valeur de l'effort et de la performance plutôt que la victoire à tout prix;
- Arriver à l'entraînement prêt et disposé à apprendre et à travailler dans ce sens avec une attitude positive;
- Arriver au match prêt à fournir son effort maximal et à se dépasser;
- Penser en équipe, agir en équipe, former une équipe et jouer en équipe;
- Accepter les erreurs de ses coéquipiers, ne jamais critiquer ou ridiculiser un coéquipier;
- Ne pas critiquer le travail des entraîneurs;
- Soigner son langage (pas de propos vulgaires ou abusifs);
- Agir de façon responsable et avoir une bonne discipline personnelle;
- Rester assis sur le banc de son équipe lorsqu'il n'est pas assigné sur le terrain;
- Approfondir sa connaissance du jeu et de ses règlements;
- Se rappeler que lors du port de son maillot ou survêtement, en dehors des activités de soccer, son comportement ne devra pas nuire à l'image et à la réputation du Club de soccer FC Boréal.

Afin d'aider à la progression et le développement du club, nous demandons à chaque joueur U13 et plus de faire 5 heures de bénévolat durant l'année parmi un ou plusieurs de nos évènements (activités de financement, festival mini-foot etc,,,).

Obligation du parent ou (tuteur)

Comportement dans les estrades et sur les lignes de côté : Les parents des joueurs doivent adhérer aux règles suivantes lorsqu'ils assistent à un entraînement ou à un match. À cet effet, **le parent s'engage à** : Se souvenir qu'il s'agit d'un jeu pour les jeunes et non d'un jeu pour les adultes. Votre enfant joue pour son propre plaisir et non pour le vôtre. Ne mettez pas de pression inutile sur votre enfant;

- Promouvoir l'importance et la valeur de l'effort et de la performance plutôt que la victoire à tout prix. Placer le bien-être du joueur au-dessus du seul désir de gagner;
- Démontrer son respect, son appui et son appréciation envers les entraîneurs, l'adversaire, les arbitres, le Club et les installations. Entre autres, le parent doit traiter avec respect l'équipe adverse, les arbitres et les autres parents : sans égard à leurs habiletés de joueur, sexe, nationalité, langue ou condition sociale;
- Éviter de soumettre son enfant à une pression qui pourrait l'inciter à se comporter de façon contraire au code d'éthique;
- Encourager de façon positive l'équipe (son enfant et tous les autres); Soigner son langage (pas de propos vulgaires ou abusifs);
- Ne pas donner d'instructions techniques, tactiques aux joueurs;
- Ne pas parler aux arbitres et ne pas critiquer leurs décisions; Ne pas critiquer les choix tactiques et le travail des entraîneurs; Approfondir sa connaissance du jeu et de ses règlements.

RÉUNIONS DE L'ÉQUIPE OU DU CLUB

Les joueurs et les parents des joueurs doivent participer aux réunions de l'équipe qui se tiendront à la demande de l'entraîneur ou du Club.

Sanctions

Certaines situations peuvent obliger l'entraîneur à sanctionner un joueur ou un parent. Dans un premier temps, la mesure disciplinaire à prendre (dépendamment de la sévérité de la faute commise) est un avertissement verbal. Pour les manquements subséquents ou dans le cas ou d'une faute plus grave (ex.: abus de type physique, sexuel ou raciste, consommation ou possession de substances non permises, enfreindre de façon répétée les lois du jeu), des sanctions plus sévères seront déterminées avec la direction technique et le directeur compétitif du club. Au besoin, le comité disciplinaire pourra être consulté.

Sanctions pour le joueur :	**Sanctions pour le parent/tuteur :**
• Avertissement verbal. • Avertissement par écrit. • Réduction du temps de jeu. • Suspension temporaire. • Expulsion de l'équipe.	• Avertissement verbal par le directeur compétitif du Club. • Avis par écrit du Club FC Boréal. • Interdiction d'assister aux matchs et aux entraînements.

PLAINTES

Le FC boréal encourage le dialogue dans la résolution de conflits. Il privilégie la médiation avant d'enclencher un processus formel de plainte.

Le Club a une politique en ce qui a trait aux plaintes justifiées. Le problème doit être identifié et réglé le plus rapidement possible. Toute plainte devrait être acheminée vers les personnes suivantes et dans l'ordre suivant :

	Plainte concernant l'entraîneur	**Plainte d'ordre administratif ou autre**
1	Le directeur technique du Club	Le gérant de l'équipe
2	Le directeur compétitif du Club	Le directeur compétitif du Club
3	Le directeur général	Le directeur général

Les noms et les coordonnées de ces personnes peuvent être obtenus auprès de l'adjointe administrative du Club ou par l'entremise de notre site web. http://www.fcboreal.ca

FORMULAIRE DE PLAINTE

Date :

Cet événement concerne principalement (cochez) :

☐ Joueur(s)
☐ Entraineur(s)
☐ Parent(s)
☐ Autres (précisez)

_____
_____

Nom(s) du/des témoin(s)

_____
_____

Description de l'événement (soyez le plus précis et le plus factuel possible). Il est important de préciser le lieu et la période (jour, heure). Au besoin, utilisez une autre feuille.

_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____.

FORMULAIRE D'AVIS DISCIPLINAIRE

Date	
Nom du joueur	
Groupe/équipe	

Nom de l'éducateur	

1er avis	**2e avis**	**3e avis**

Nature de l'avis

Refus de collaborer	**Impolitesse**
Bagarre	**Dégradation du matériel**
3ième retard non justifié	**Autres** (précisez)

Avis disciplinaire remit le :	Par :
Signature :	

Je confirme avoir reçu une copie de l'avis disciplinaire.	Signature du joueur

Je confirme avoir reçu une copie de l'avis disciplinaire.	Par :
Nom du parent/tuteur :	Signature du parent/tuteur :